



Solange Perey, qui préfère le travail en cave plutôt que sur la terre, examine la teneur en sucre du raisin fraîchement cueilli.



Stagiaire aux Domaines des Abbesses, Maurane Neyroud, de Chardonne, vide un bac dans la nouvelle machine à égrapper.

# L'heure des vendanges a sonné chez les sœurs Perey

## ÉCHANDENS

La cueillette du raisin a commencé un peu partout dans le canton. Solange et Lucie Perey (23 et 25 ans), du Domaine des Abbesses, ont à cœur de confirmer que le monde du vin n'est pas réservé qu'aux hommes d'âge mûr. Rencontre dans les vignes.

JEAN-MARC CORSET TEXTES  
ODILE MEYLAN PHOTOS

Un radieux soleil d'automne qui met en valeur les couleurs de la vigne. Et une vue imprenable sur le Léman. La carte postale qui s'offre des hauteurs d'Echandens laisse rêver. Pourtant, les sept vendangeurs qui s'activaient hier, dans le Domaine des Abbesses n'avaient pas le temps d'admirer le paysage. Comme un peu partout dans le canton, la récolte a démarré sur les chapeaux de roue. Sauf qu'ici, ce sont deux jeunes sœurs, Lucie et Solange Perey, âgées de 23 et 25 ans, qui mènent la barque. Depuis qu'elles ont repris le domaine, c'est leur deuxième récolte. Ayant déjà décroché des lauriers pour leur premier millésime, elles ont à cœur de prouver que leur succès ne sera pas éphémère.

Les premiers raisins cueillis le matin sont le gamay et le pinot noir, destinés au rosé. Sécateurs à la main, les vendangeurs conversent en français. L'équipe est formée de proches, d'un Breton et de deux vigneronnes du Beaujolais qui viennent couper le pinot noir vaudois juste après le leur. «On pourrait vendanger à la machine, dit Lucie. Mais on veut garder le côté traditionnel et festif.»

Un cousin, porteur aux gros bras, fait la navette pour remplir les bacs. Ils seront pesés pour vérifier si les quantités correspondent aux quotas et aux besoins de la production du rosé, explique la vigneronne.

Pendant ce temps, Solange s'escrime avec la nouvelle machine à égrapper, qui tourne à l'envers. Après divers essais, la



TAILLE Vigneronne «dans les gênes», Lucie Perey a trouvé sur les coteaux d'Echandens de quoi répondre à ses aspirations. Mais dans la nature, elle doit aussi apprendre la patience pour mettre en œuvre ses idées, car les plantations de nouveaux cépages ne sont productives qu'après 5 ans.

## Du Lavaux au Nord vaudois: peu de quantités, mais de la qualité

Dans le Lavaux, on a aussi démarré avec les rouges, mais déjà mercredi. «Ça commençait à presser», dit-on. Mais c'est lundi que débutent les vendanges «officielles» avec le chasselas. Là aussi, les vigneronnes sont «décus en bien» par la récolte. Et pour cause: le mois

d'août «n'était pas terrible». En plein été, il a fait chaud et très humide. La pourriture, qui menaçait, a pu être décelée à temps. Il y aura peu de quantités, mais de la qualité. Du côté d'Yvorne, où on a démarré hier la récolte avec les rouges, on affiche la même satisfaction. Le petit

foehn de ces derniers jours a fait évaporer l'humidité et encore monter les sondages de teneur en sucre. Enfin dans les vignobles des Côtes de l'Orbe, on a commencé prématurément, le 30 septembre, à cueillir du riesling-sylvaner. Mais c'est aujourd'hui que les choses «sérieuses» commencent.

caviste parvient enfin à rétablir la situation, évitant de stopper la cueillette. Car le raisin, une fois égrappé, est directement pressé avant les «travaux de cave» qui consiste notamment à éclaircir le moût avant de lancer la fermentation grâce aux levures. Pas intéressée à vendanger, Solange se sent à l'aise au milieu des cuves à s'occuper de la «bonne alchimie» du vin.

### Prédestinées

Entre les deux sœurs, le partage des tâches s'est fait naturellement. Filles de Michel Perey, qui a son domaine à Vufflens-le-

Château, elles ont grandi dans cet univers du vin. Lucie, vigneronne, était prédestinée à un métier de la terre. Solange, a surpris ses parents dans son choix, ceux-ci ne la voyant pas forcément exercer ce métier «d'homme», contraignant. Elle a persévéré et maintenant les deux font la paire, depuis que les propriétaires des Abbesses, un clos chargé d'histoire, ont décidé de leur en confier les clés malgré leur jeune âge.

Toujours là pour donner un bon conseil, le papa peinait hier à cacher sa fierté. Chacune de ses filles a suivi la filière classi-

que dans son domaine avant de découvrir, en stage, différents terroirs. Leur médaille d'argent à la dernière sélection des vins vaudois, pour le chasselas, n'est donc pas le fruit du hasard. «Ce concours a permis de nous situer et cela nous a rassurés», explique Lucie.

Tout en planchant sur leurs propres idées - elles ont déjà planté de nouveaux cépages - elles peuvent toujours compter sur le chasselas qui représente 65% des vignes. Mais aussi le gamaret et le servagnin, dont la notoriété ne fait que grandir. Sa cueillette a aussi débuté hier. ■

## EN BREF

### Vaud avait dit deux fois non à l'antenne

**MONT-TENDRE** Oui, l'armée avait consulté le canton de Vaud avant de lancer son projet d'antenne au sommet du Mont-Tendre. Non, elle n'a pas tenu

compte de son préavis négatif. Et c'est même par deux fois que le canton, via son Service des forêts, de la faune et de la nature, a jugé l'impact majeur et fait part de son opposition. C'est ce qui ressort de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du député écologiste Raphaël Mahaim. Reste que même si elle a annoncé qu'elle cherchait un site alternatif, l'armée n'a pas abandonné son projet. Le Conseil d'Etat souhaite cependant privilégier le dialogue dans la suite du dossier. **M. JOT.**

## Ces Suisses qui espèrent le gros lot en France voisine

### EUROMILLIONS

Avec 174 millions au jackpot de ce soir, les Suisses ont les yeux qui brillent. Certains n'hésitent pas à franchir la frontière pour échapper à l'impôt anticipé.

Au Tabac Journaux d'Annie Romeas, à Divonne-les-Bains, les clients défilent hier pour acheter encore un ticket d'Euromillions. Il faut dire que la somme affichée, 174 millions de francs, en fait rêver plus d'un. Et parmi eux de nombreux Suisses. «Le week-end, 50% de ma clientèle est composée de gens qui viennent de Genève, de la région lyonnaise et même de Lausanne. Les Suisses sont encore 30% durant la semaine», estime la patronne. Si la plupart profitent de jouer en faisant leurs courses, d'autres espèrent un avantage fiscal s'ils venaient à empocher un farouche jackpot de l'autre côté de la frontière. Car en Suisse, les gains de loterie sont soumis à l'impôt anticipé, qui s'élève à 35%, déduit immédiatement. Et ce n'est qu'à la déclaration de ses

revenus que sera calculé un éventuel remboursement.

### L'occasion fait le larron

«Si le gagnant est honnête, comme le sont la plupart des joueurs, il devra de toute façon déclarer ses revenus, rappelle Jean-Luc Moner-Banet, directeur général de la Loterie Romande. De même, si un Suisse résidant en France gagne, son train de vie de plusieurs dizaines de millions d'euros n'échappera pas non plus au fisc français.» Mais obtenir un meilleur gain chez les Français n'est pas tout à fait illusoire. Le principe est valable pour les petites sommes, un lot de 1000 francs ayant toutes les chances de ne pas être déclaré. Il est difficile de dire combien de Suisses vont jouer en France, les jeux étant anonymes. «Une enquête, réalisée il y a quelques années, avait montré que 60% des Genevois allaient une à plusieurs fois par mois en France pour faire des courses. La moitié en profitait pour jouer», constate le patron de la Loterie Romande. Une proportion qui semble revenir d'actualité avec la chute de l'euro. **MADELEINE SCHÜRCH**



C'est un montant farouche qui est en jeu ce soir. Mais jouer en France ne permet pas forcément d'échapper au fisc.

## PUBLICITÉ

Demain dans **24heures**

**TÉLÉVISION** La TSR en direct du percement du Gothard

**FAMILLE** L'histoire de Babar en musique à Yverdon-Les-Bains



Cinéma Scènes Concerts Expos Clubbing Famille Télévision

## Les chalets de la Grande Cariçaie pas encore sauvés

### LAC DE NEUCHÂTEL

La pérennité des cabanons de villégiature installés dans une réserve d'importance nationale n'est pas gagnée. Les deux cantons vont revoir une énième fois ce casse-tête.

Seront-ils rasés un jour? Le sort des 173 chalets vaudois et fribourgeois construits dans le périmètre protégé de la Grande Cariçaie n'est pas réglé. Parti-

sans d'une sauvegarde «raisonnable» de ces chalets via des «contrats nature», les cantons de Vaud et de Fribourg ont été déboutés par leur Tribunal cantonal respectif. Les deux Cours ne se prononcent pas sur le fond du problème, soit la compatibilité des chalets dans cette zone protégée. Mais sur la forme. Les cantons s'y sont mal pris pour instaurer ces «contrats nature». Ces documents permettent de sauver les chalets en échange de prestations écologiques fournies

par leurs propriétaires. Il faudra tout revoir.

Sur Vaud, où 63 chalets sont menacés, la procédure est désormais particulière. Suite à un recours déposé au Tribunal fédéral par l'Association des propriétaires de chalets, ainsi que par Aqua Nostra, le dossier est gelé. Dans l'attente d'un verdict du Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat vaudois étudie déjà diverses options, au cas où. «Nous sommes dans une sorte de stand-by studieux, résume Cor-

nelis Neet, chef du Service des forêts, de la faune et de la nature. Nous attendons aussi de voir ce qui se passe du côté de Fribourg.» Le canton voisin a en effet saisi la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP), en lui demandant de se prononcer sur la compatibilité de ces chalets au milieu d'une réserve naturelle d'importance nationale.

La réponse intéresse des centaines de propriétaires et d'écologistes. **C. A.**